

REGLEMENT PARTICULIER

37^{ème} RALLYE NATIONAL DE LA LURONNE

1/2 JUIN 2012

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

| | |
|---|---|
| Parution du règlement : | lundi 16 AVRIL 2012 |
| Ouverture des engagements : | lundi 16 AVRIL 2012 |
| Clôture des engagements : | lundi 21 MAI 2012 |
| Parution du road-book : | samedi 26 MAI 2012 |
| Dates et heures des reconnaissances : | samedi 26 MAI 2012 de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 20h00 et vendredi 1 JUILLET 2012 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 |
| Vérification des documents et des voitures : | vendredi 1 JUIN 2012 de 16h00 à 20h45 |
| Heure de mise en place du parc de départ : | vendredi 1 JUIN 2012 à 16h00 |
| 1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : | vendredi 1 JUIN 2012 à 19h00 |
| Publication des équipages admis au départ, heures et ordre de départ de l'étape : | vendredi 1 JUIN 2012 à 21h30, parc fermé de départ |
| Briefing des pilotes prioritaires : | samedi 2 JUIN 2012 à 7h45 |
| Lieu : | Parc fermé Zone de la Saline à Lure, parking de la Communauté de Communes du Pays de LURE. |
| Départ du 1 ^{er} concurrent : | samedi 2 JUIN 2012 à 8h20 du parc fermé Communauté de Communes du Pays de LURE, Zone de la Saline à LURE |
| Publication des résultats partiels: | samedi 2 JUIN 2012 au parc de regroupement, à FAUCOGNEY |
| Arrivée du 1 ^{er} concurrent : | samedi 2 JUIN 2012 à 18h50 Parc fermé Zone de la Saline à LURE, CCPL à LURE |
| Vérification finale : | garage Dormoy, Ford à LURE |
| Publication des résultats du rallye/ | samedi 2 JUIN 2012, 30 minutes après l'entrée en Parc fermé du dernier concurrent, Zone de la Saline à Lure, Communauté de Communes du Pays de LURE |
| Remise des prix : | Samedi 2 JUIN 2012 à 21h45 à la CCPL à LURE |

Les concurrents du 2^{ème} Rallye VHC de La Luronne et du 2^{ème} Rallye Classic de La Luronne précéderont les concurrents du 37^{ème} Rallye National de La Luronne.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'association Sportive Automobile LURONNE organise les 1 et 2 JUIN 2012 en qualité d'organisateur administratif et technique, avec le concours de la Communauté de communes du Pays de Lure (CCPL) et de la Commune de Lure, sous le patronage du Conseil Général de la HAUTE-SAONE, ainsi que des municipalités traversées, le

37^{ème} Rallye National de la LURONNE

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro 120 en date du 18/04/2012

Comité d'Organisation

| | |
|--|---|
| Président : | Mr Jean-Pierre SIMON |
| Membres : | Comité de l'ASA LURONNE |
| Secrétariat du Rallye : | ASA LURONNE, |
| Adresse : | 1 Rue Général LECLERC, 70000 NAVENNE |
| Téléphone / Fax : | 03.84.75.78.42 / 09.71.70.68.60 |
| Permanence du Rallye vendredi 1 JUIN et samedi 2 JUIN 2012: | Communauté de Communes du Pays de Lure, Zone de la Saline 70200 LURE, Tél 06.30.74.27.83 |
| Organisateur technique, Nom : | ASA LURONNE |
| Adresse : | 1 Rue Général LECLERC, 70000 NAVENNE |

1.1P. OFFICIELS

| | | |
|--|---------------------------|------------------------|
| Commissaires Sportifs : | | |
| Président du collège : | Mr Gérard SIMON | licence n° 0419/12017 |
| Membres du collège : | Mr Claude PETOT | licence n° 0409/3614 |
| | Mr Claude CONDAMIN | licence n° 0314/122813 |
| Directeur de Course : | Mr Jean-Charles BIDAL | licence n° 0305/1625 |
| Directeurs de Course Adjoint : | Mr Daniel BLANQUIN | licence n° 0308/1941 |
| | Mr Gérard FINQUEL | licence n° 0405/1913 |
| | Mr Hubert BENOIT | licence n° 0411/3617 |
| | Mr Patrick JOVE | licence n° 0203/128187 |
| Médecin Chef : | Docteur Eliane BRETL | |
| Commissaires Techniques responsable: | Mr Claude CUENOT | licence n° 0405/4454 |
| | Mr (Désignation en cours) | licence n° / |
| | Mr Alain WIDMER | licence n° 0411/173668 |
| | Mr André LALLEMAND | licence n° 0411/55989 |
| Chargés des relations avec les concurrents : | Mme Monique FRANCE | licence n° 0409/29181 |
| | Mme Elisabeth LOUIS | licence n° 0313/1287 |
| Chargés des relations avec la presse : | Mr Pascal ROY | licence n° 0409/6829 |
| Chronométrage : | Mme Michèle CHOLLEY | licence n° 0409/9463 |
| | Mme Martine EME-REVERCHON | licence n° 0409/14505 |

1.2P. ELIGIBILITE

Le 37^{ème} rallye national de la LURONNE (Rallye NPEA) compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2012 - 2^{ème} division - coef 3
- Le Challenge des rallyes 2012 du Comité Régional Bourgogne Franche-Comté
- Le Challenge ASA LURONNE 2012
- Le Challenge PIRELLI
- Le Challenge VED 2012
- Le Challenge STPI PRE SERROUX 2012

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront une confirmation d'engagement par mail si une adresse lisible est indiquée sur le bulletin d'engagement, sinon la liste des engagés ainsi que les heures de convocations seront mises en ligne sur le site de l'ASA Luronne à partir de jeudi 24 mai pour les vérifications administratives qui auront lieu le : vendredi 1 juin 2012 de 16h00 à 20h30 à la Communauté de Communes du Pays de Lure, Zone de la Saline à LURE.

Les vérifications techniques auront lieu le vendredi 01 juin 2012 de 16h15 à 20h45 à la Communauté de Communes du Pays de Lure, Zone de la Saline à Lure.

Les vérifications finales seront effectuées : au garage DORMOY, Ford à LURE.

Taux horaire de la main d'œuvre : 45€ TTC

L'heure de convocation est l'heure limite à respecter. L'organisateur installera un système de pointage, tout retard sera sanctionné par une amende conforme au barème FFSA. Néanmoins, il sera possible de passer aux vérifications avant l'heure théorique mentionnée sans pénalités.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 37^{ème} rallye de la LURONNE doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 21 mai 2012.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures (maximum pour les 3 rallyes confondus)

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

(droits majorés après le 12 mai jusqu'à la date de clôture des engagements)

| avec la publicité facultative des organisateurs | avant le 12 MAI | après le 12 MAI |
|---|-----------------|-----------------|
| Pilote ou copilote membre ASA LURONNE | 450 € | 520 € |
| Pilote et copilote membre ASA LURONNE | 400 € | 520 € |
| Pilote membre d'une autre ASA | 500 € | 520 € |

Les droits d'engagement seront doublés en cas de refus de la publicité facultative (article VI Publicité, réglementation générale FFSA 2012)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3P. ORDRE DE DEPART

3.1.5P. Pour la 1ère étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.(ordre de départ : Rallye VHC, Rallye Classic, Rallye moderne)

3.3.2P. L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

- Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)
 - Série 2 : Pilotes classés par la FIA (priorité B)
 - Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)
 - Série 4 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité B)
 - Série 5 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à une dizaine environ)
 - Série 6 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes : A8W,A7S,R4 A7K, A8, R3, GT10, N4, A6K, R2, A7, F214, Z, N3, GT9, A6, A5K, F213, A5, N2, F212, R1, N1, F211
- Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.P Répartition des groupes et classes :
Voir tableau réglementation générale FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée Parking des Etablissements SEB à Faucogney et la Mer pendant toute la durée de l'épreuve. Suivant plan distribué dans le Road-Book.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 37^{ème} Rallye de la LURONNE représente un parcours de 213,20 km.

Il est divisé en 1 étape et 4 sections.

Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de 100,2 km.

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1-3-5 : Ballon des Vosges..... 18,6 km x 3
- ES 2-4-6-7 : Les 1000 Etangs.....11,1 km x 4

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le samedi 26 MAI 2012 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00 ainsi que le vendredi 1 JUIN 2012 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Le nombre total de passage est limité à 3.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble jaune
- Chef de poste : chasuble orange

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

a) Prix en espèces :

| | 1 ^{er} | 2 ^{ème} | 3 ^{ème} | 4 ^{ème} |
|-----------------------|-----------------|-------------------------|------------------|------------------|
| SCRATCH | 1000€ | 600€ | 400€ | |
| GROUPES | 320€ | 200€ | 120€ | |
| CLASSES | | | | |
| + de 10 partants | 460€ | 210€ | 120€ | 80€ |
| 5 à 9 partants | 460€ | 160€ | 80€ | |
| 1 à 4 partants | 460€ | | | |
| EQUIPAGE 100% FEMININ | 460€ | Moins de 3 partants 50% | | |

L'attribution des prix dans les groupes et classes se fera sur la base suivante :

Groupe N, FN, A, FA, F2000, FRC, R, GT de Série 2 roues motrices, Z.

Dans le cas d'un nombre de partants dans le groupe inférieur à 10, les prix du groupe seront divisés par 2.

b) - Autres récompenses :

TROPHEE FRANCOIS GRANDJEAN: Un trophée sera remis au pilote ayant remporté le plus grand nombre de temps scratch sur les 6 épreuves chronométrées.

Le premier équipage exclusivement féminin recevra la Coupe des Dames.

Il sera également attribué de nombreuses coupes.

Le copilote de chaque équipage vainqueur de classe recevra une coupe.

Trois commissaires seront récompensés par tirage au sort (coupes) .

La remise des prix se déroulera le samedi 2 juin 2012 à Lure à 21h45. Les équipages ne se présentant pas au complet à la remise des prix perdront le bénéfice des prix et récompenses qui leur seraient attribués.

TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET :

www.asaluronne.fr

ANNEXE DESCRIPTIF PARCOURS

Parc départ : Lure Zone de la Saline, Parking de la CCPL, D64, N19, D486, Saint Germain, Melisey, D73, Ecomagny, D72, Faucogney et la Mer, Entrée parc assistance Parking des Ets SEB, Sortie parc assistance, D236, D6, La Longine, Corravillers, CH ES 1/3/5, Départ ES 1/3/5, VC, La Rosière, La Longine, D138, La Montagne, D136, D57, La Rosière, Arrivée Col du Mont de Fourche, D57, CH ES 2/4/6/7, Départ ES 2/4/6/7, D57, VC, D263, Breuches, Beulotte Saint-Laurent, D236, Arrivée, Esmoulières, D236, Saphos, Faucogney et la Mer, Entrée parcs regroupement et assistance.

Pour ES 7, après sortie parc d'assistance, D236, D6, La Longine, Corravillers, Col du Mont de Fourche, D57, CH ES7. Après ES 7, retour par Faucogney, Ecomagny, Melisey, Saint Germain, Lure, Parc d'arrivée à Lure, Zone de la Saline, parking CCPL.